

ATELIER NUMERIQUE

Lors de cet atelier, les participants ont formé 4 petits groupes pendant lequel 4 propositions de démocratie participative numériques ont été évaluées. L'objectif était d'estimer d'une part le degré d'accessibilité des démarches à effectuer en ligne et d'autre part d'être force de proposition quant aux solutions à apporter.

Des échanges autour d'un petit quiz sur l'accessibilité numérique qui a permis aux participants d'appréhender le contexte légal via le RGAA et les solutions déployées pour permettre à chacun d'accéder aux contenus web et naviguer sur les sites, ont permis de valider à la fois un devoir des politiques publiques mais aussi un devoir moral d'inclusivité de tous pour tous.

A la suite de cette entame et pendant environ 45 minutes, une proposition de démocratie participative numérique a été expérimentée et a amené à de riches échanges à chaque table. Un groupe a choisi « d'auditer » toutes les propositions.

Lors de la restitution en grand groupe, il était demandé de développer une solution-phare.

1/Participer à une concertation publique : <https://concertation.suretenucleaire.fr>

- Le groupe ayant travaillé sur la concertation sur la sûreté nucléaire proposait une complète refonte du site. Dans le groupe, il y avait 2 informaticiens rompus à l'architecture web et formels sur l'impossibilité d'implémenter à posteriori des entrées d'accessibilités. Ils ont aussi soulevé la question des contrôles de la mise en conformité selon le RGAA, insuffisants selon eux. Globalement, ils ont noté des problématiques liées à la couleur, une ergonomie à revoir, pas d'information concernant le RGPD et ils ont estimé que la page n'était pas adaptée aux handicaps visuels et sonores. Si le site est clair, que le vocabulaire utilisé est compréhensible, ils n'ont pas vu d'options d'accessibilité, si ce n'est un formulaire de contact tout petit et tout en bas.

2/Partager une "bonne pratique" dans le cadre d'une consultation Occitanie, "L'eau : tous concernés, tous mobilisés": <https://jeparticipe.laregioncitoyenne.fr/>

- Celui ayant évalué la Région citoyenne, a évoqué un manque de clarté sur ce qui était attendu et ont eu des difficultés à cerner la démarche à effectuer. Ce groupe a fait la proposition d'avoir en page d'accueil un schéma permettant de mieux se repérer et d'avoir une vue d'ensemble de l'arborescence pour pouvoir s'appropriier les informations en un coup d'œil. Afin d'améliorer l'expérience, le groupe a fait les propositions qui suivent : pouvoir activer l'audio du texte, agrandir le texte, améliorer les contrastes et avoir la possibilité d'avoir un contact pour envoyer un message et recevoir une réponse dans un délai raisonnable.

3/Suggérer des idées au niveau local Toulouse

<https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/assemblees/quartiers>

- Un groupe a expérimenté le site de Toulouse Métropole, je participe ! La proposition principale est de positionner une vidéo explicative au début du site pour expliquer le fonctionnement de la démarche et une IA à qui on pourrait poser une question via un petit bouton bien visible, de couleur rouge, par exemple. Le groupe avait aussi remarqué la présence d'un onglet accessibilité, mais minuscule, le site ne leur a pas semblé adapté, mais plutôt compliqué de savoir où cliquer ainsi qu'une absence de son. L'inscription par mail pourrait être facilitée, on pourrait imaginer une inscription par SMS.

4/Interpeler les élu.e.s locaux sur un sujet : <https://participer.loire-atlantique.fr/initiatives>

- Pour ce groupe, l'expérience leur a semblé peu intuitive, et n'ont pas eu l'impression que le département souhaitait vraiment être interpellé. Le contenu était écrit petit, le vocabulaire utilisé était complexe, le nombre de clics importants et du coup dissuasif voire excluant. La nécessité de s'inscrire avec un mail leur a semblé intrusif et ils se sont demandés « pourquoi ouvrir un compte » ? L'accessibilité est non conforme (RGAA), le site peu ergonomique leur a donné la sensation de naviguer selon l'expression « parcours du combattant ». Leur proposition principale est une simplification de la démarche en mettant en premier des rubriques identifiées par des dessins et un texte simple pour catégoriser son interpellation dès le début. En plus, ils ont évoqué la possibilité de créer un compte via SMS et pas seulement par mail, ainsi que la possibilité d'être recontacté par un tiers.

CONCLUSIONS :

Les 4 groupes ont visiblement pris du plaisir à échanger ensemble sur cette thématique. Ils ont globalement fait le constat du **manque d'accessibilité** sur les sites proposés et ont chacun identifiés des **pistes d'amélioration**.

L'absence de **lecture audio** est souvent revenue,

tout comme le **manque de contrastes**

et surtout **un niveau de lisibilité des actions possibles en démocratie participative assez médiocre** si on se place du côté de personnes ayant des besoins d'ergonomie particuliers.

La proposition de remplacer « trop de texte » par des **schémas ou images ainsi que par des informations simplifiées** semble faire consensus.

Si certains connaissaient le **RGAA** et ses obligations légales en matière d'accessibilité de contenus, d'autres l'ont découvert lors de l'atelier. La déclaration d'accessibilité des sites est maintenant connue et permet un repère.

Pour compléter, le collectif inclusion numérique précise que l'utilisation des outils numériques fait parfois l'objet **d'accompagnement humain**, lors d'ateliers collectifs ou en individuel.

Remarque :

Il est à noter, concernant le questionnement de certains groupes sur l'absence d'audio que les organisatrices n'avaient volontairement pas activé de lecteur d'écran, application qui permet à une personne aveugle ou malvoyante de naviguer sur un site via un retour vocal. En effet, ces applications sont assez complexes à utiliser et dans le temps imparti il n'était pas possible de former les personnes.

Nota Bene : l'équipe d'animation a bénéficié d'une totale liberté dans le choix des sites internet faisant démocratie participative soumis à la sagacité de participant.e.s. Les remarques exprimées à l'encontre des sites étudiés n'engagent donc pas le Conseil départemental de Haute-Garonne qui ne s'autorise pas à donner un avis ou se positionner sur les cas d'étude. Au demeurant, les travaux de cet atelier sont partagés avec tous les services départementaux concernés.